



RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 09056

Numéro SIREN : 342 390 457

Nom ou dénomination : MENUISERIE FONTERET RENE

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2014 sous le numéro de dépôt A2014/002874

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **VILLEFRANCHE - TARARE**



285316

Dénomination : MENUISERIE FONTERET RENE
Adresse : le Pardet-la Ville 69470 Cours-la-ville -FRANCE-

n° de gestion : 1987B09056
n° d'identification : 342 390 457

n° de dépôt : A2014/002874
Date du dépôt : 17/12/2014

Pièce : Décision(s) du président du 07/11/2014



285316

87 139056

MENUISERIE FONTERET RENE
Société par Actions Simplifiées au capital de 8 000 euros
Siège social : Le Pradet – la ville – (69470) COURS LA VILLE
342 390 457 RCS VILLEFRANCHE - TARARE

Déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE, le
sous le n°

2412874

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DU PRESIDENT
DU 7 NOVEMBRE 2014

La soussignée :

- La société AUBHOLD,

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 5.021.671 euros ayant son siège social 58 bis, rue de Charlieu – (69470) COURS LA VILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 421 165 119 RCS VILLEFRANCHE-TARARE,

Représentée par son Président du Directoire, Monsieur Ivan AUBONNET, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Présidente de la Société, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, le Président peut déléguer à toute personne de son choix certains de ses pouvoirs pour l'exercice de fonctions spécifiques ou l'accomplissement de certains actes.

Le Président décide de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alexandre THEVENOUX,
demeurant Lieutenant Haut à PONT TRAMBOUZE (69240),
né le 15/08/1977 à ROANNE(42)
de nationalité française.

Monsieur Alexandre THEVENOUX déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les Règlements pour l'exercice de ces fonctions.

1A

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, le Directeur Général assiste le Président dans ses fonctions. Il a un rôle d'auxiliaire du Président auquel il reste subordonné.

Le Directeur Général dispose du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

Dans la limite des pouvoirs dévolus par la loi et les statuts de la Société au Président, le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

Toutefois, les décisions d'investissement relèvent de la seule compétence du Président.

Le Directeur Général percevra une rémunération de 2.100 € nets par mois.

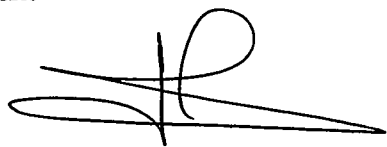
Il pourra lui être attribué une prime exceptionnelle discutée d'un commun accord avec le Président.

DEUXIEME DECISION

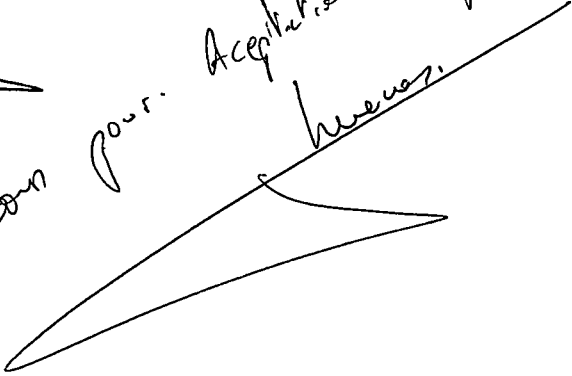
Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et publicité et effectuer tout dépôt nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

AUBHOLD, représentée par Monsieur Ivan AUBONNET
Président



*Bon pour Acepitation de fonctions.
hucos.*



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE



285317

Dénomination : MENUISERIE FONTERET RENE
Adresse : le Pardet-la Ville 69470 Cours-la-ville -FRANCE-
n° de gestion : 1987B09056
n° d'identification : 342 390 457
n° de dépôt : A2014/002874
Date du dépôt : 17/12/2014

Pièce : Décision(s) des associés du 07/11/2014



285317

87 139056

Déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
le 17/11/2014
sous le n° 20 14 / 2876

MENUISERIE FONTERET RENE
Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : Le Pradet – la ville – (69470) COURS LA VILLE
342 390 457 RCS VILLEFRANCHE - TARARE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES
DU 7 NOVEMBRE 2014

Les soussignés :

- **La société AUBHOLD,**
société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 5 021 671 €,
ayant son siège social 58 bis rue de Charlieu à COURS LA VILLE (69470),
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE
TARARE sous le numéro 421 165 119, représentée par Monsieur Ivan AUBONNET,
propriétaire de 300 actions
- **Monsieur Alexandre THEVENOUX**
Demeurant Lieutenant Haut à PONT TRAMBOUZE (69240)
propriétaire de 200 actions

seuls associés de ladite société, représentant la totalité du capital social, ont pris les
décisions suivantes, en présence de :

Monsieur René FONTERET,
Demeurant Le Moulin – (69470) COURS LA VILLE,
Président non associé,

PREMIERE DECISION

Le Président informe les associés qu'il a fait part, par courrier du 6 novembre 2014, de sa
décision de démissionner de son poste de Président de la société MENUISERIE FONTERET
RENE.

Par dérogation à l'article 14 des statuts de la Société, cette démission prendra effet ce jour.

Il demande à ce qu'il soit pourvu à son remplacement.

La collectivité des associés, prend acte de la démission du Président, et donne son accord afin
qu'elle prenne effet ce jour.


FR ia

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, la collectivité des associés nomme, en qualité de Président, pour une durée indéterminée :

- La société AUBHOLD, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 5 021 671 €, ayant son siège social 58 bis rue de Charlieu à COURS LA VILLE (69470), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE TARARE sous le numéro 421 165 119.

Conformément aux dispositions statutaires, le Président assumera sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Le Président sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

La société AUBHOLD, représentée par Monsieur Ivan AUBONNET, remercie la collectivité des associés de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

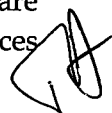
TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L227-9-1 et de l'alinéa 2 de l'article R 227-1 du Code de Commerce, la Société est tenue de désigner au moins un Commissaire aux Comptes.

La collectivité des associés décide de nommer pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la décision collective des associés approuvant les comptes de l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2019 et finissant le 31 août 2020,

- La société PricewaterhouseCoopers Audit dont le siège social est situé 63 rue de Villiers à NEUILLY SUR SEINE (92200) en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Jean-François BOURRIN, demeurant 20 rue Garibaldi à LYON (69006), associé de ladite société PricewaterhouseCoopers en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

La société PricewaterhouseCoopers Audit et Monsieur Jean-François BOURRIN ont déclaré qu'aucune disposition légale instituant des incompatibilités, interdictions ou déchéances susceptibles de leur interdire d'exercer ces fonctions ne leur était applicables.


FR 1A

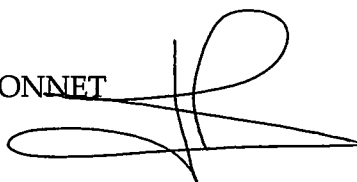
QUATRIEME DECISION

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et publicité et effectuer tout dépôt nécessaires.

Monsieur René FONTERET
Président



AUBHOLD
Représentée par Monsieur Ivan AUBONNET



Monsieur Alexandre THEVENOUX

